

AVIS

SECHERESSE ETE 2018

Une procédure de reconnaissance de **l'état de catastrophe naturelle** est en cours suite à la sécheresse de l'été 2018 qui a provoqué des fissures sur certains bâtiments.

Les personnes concernées doivent déposer un dossier en mairie (lettre explicative + photos) avant le 30/11/2018.

Ensuite, une demande communale sera transmise à la Préfecture et envoyée début 2019 au Ministère de l'Intérieur, pour être examinée par la commission interministérielle « catastrophe naturelle ».

